

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 14 décembre 2023 à 20h30 à la salle du conseil municipal, après convocation légale

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BRUNIER Christian, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, ROBLIN Benoît, LEGROS Catherine, RENAUD Jean-Pierre, SALACRUCH Françoise, RUESCAS Flora, CHARRIE Nathalie.

Absents excusés : LEJEUNE Sébastien, MOREAU Marjorie (pouvoir à QUINCONNEAU Didier), LUCAS Jacky.

Absents : PORTMANN Cyril, FAUCILLON Jérôme.

Secrétaire de séance : RENAUD Jean-Pierre.

Date de convocation : 08 décembre 2023.

Publication de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) : 08 décembre 2023.

Etait présent à la réunion : JUCHEREAU Emmanuel, secrétaire général de la commune du Thou.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 novembre 2023 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

Finances

- 1 – Décision modificative
- 2 – Demandes de subventions DETR - DSIL

Personnel

- 3 - Reconductions d'agents contractuels

Décisions du Maire

Comptes rendus des commissions

Informations et questions diverses

Budget annexe Logement La Gare. Décision modificative n°1.

Vu la délibération n° 2023_01_16_17 du 16/02/2023 relative à l'affectation des résultats 2022 du budget annexe « Logements La Gare »,

Monsieur le Maire informe que l'excédent d'investissement constaté n'a pas été intégré dans le budget annexe 2023.

Il propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Recettes

001 + 11 330.79 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la modification proposée par Monsieur le Maire ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour la mise en œuvre administrative et financière de la présente décision.

Logements La Gare. Demande de subvention DETR – DSIL

La réhabilitation de bâtiments en logements est une des priorités des financements de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Le plan de financement pourrait-être le suivant :

Coût de l'opération

Montants	HT	TTC
Travaux	892 100	1 070 520
Maîtrise d'œuvre	104 376	125 251
Bureaux étude, SPS	12 500	15 000
Total	1 008 976	1 210 771

Recettes prévues

Montants	
Région	90 000
Département 17	122 500
DETR-DSIL 30%	302 692
Fonds vert	262 500
Autofinancement sur HT	231 284
Total	1 008 976

Le Maire est autorisé à déposer le dossier de demande de subvention DETR-DSIL. Le montant du coût des travaux pourra évoluer en fonction de l'avant-projet définitif (APD). Attente de l'étude structure G2 Pro.

Reconduction d'agents contractuels

Plusieurs contrats arrivent à échéance au 31/12/2023

Accroissement temporaire d'activité : durée du contrat : 12 mois

Agent visite aux personnes âgées

En contrat depuis le 1^{er} juin 2023

Proposition : fin de contrat le 31 mai 2024

Agent de bibliothèque

En contrat depuis le 1^{er} septembre 2023

Proposition : fin de contrat le 31 août 2024

Agent entretien des espaces verts

En contrat depuis le 11 septembre 2023

Proposition : fin de contrat le 30 juin 2024

Remplacement d'un agent titulaire gestionnaire ressources humaines

En contrat depuis le 6 novembre 2023 au 31/12/2023

Proposition nouveau contrat : 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024

Le Conseil Municipal valide les propositions de renouvellement des contrats ci-dessus exposés.

Décisions du Maire

Décision du maire n° 2023/11/1 portant sur un mouvement de crédit entre deux chapitres du budget (art L. 5217-10-6 du CGCT)

Le Maire de la commune du THOU,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération en date du 15 septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu le budget primitif 2023 de la commune du THOU ;

DECIDE

Article 1 : Autorisation est donnée de transférer les sommes entre opérations comme suit :

Opération	Article	Montant	Opération	Article	Montant
571	2151	-8000.00€	579	2151	+8000.00€

Décision du maire n° 2023/11/2 portant sur un mouvement de crédit entre deux chapitres du budget (art L. 5217-10-6 du CGCT)

Le Maire de la commune du THOU,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération en date du 15 septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu le budget primitif 2023 de la commune du THOU ;

DECIDE

Article 1 : Autorisation est donnée de transférer les sommes entre opérations comme suit :

Opération	Article	Montant	Opération	Article	Montant
566	2151	-2000.00€	571	2151	+2000.00€
573	2158	-1100.00€	571	2151	+1100.00€

Comptes rendus des commissions

Commission voirie

Devis en cours pour travaux 2024.

Priorité sur les chemins ruraux très dégradés.

Revoir la campagne de point à temps automatique avec éventuellement le syndicat de la voirie.

Personnel

Un agent du service technique part pour la fonction publique d'Etat le 1^{er} mars 2024.

Prévoir rapidement un recrutement.

Prévoir une mise à disposition partielle d'un agent technique au SIVOS LE THOU-LANDRAIS.

Commission bâtiments

Rencontres d'artisans pour :

- Agrandissement de la salle du Conseil Municipal
- Mise aux normes sécurité incendie des locaux associatifs attenants à la salle des fêtes.
- Mise aux normes électricité suite au passage du bureau de contrôle.

Prévoir agrandissement des locaux administratifs.

Office de la salle des fêtes : prévoir de carreler toutes les surfaces murales et refaire l'aération. Prévoir l'achat d'une chambre froide.

Locaux du centre de loisirs : problèmes d'infiltration venant soit du toit, des seuils probablement poreux ou des fondations mal étanchéifiées. A suivre.

Demandes de devis pour le remplacement des volets de l'ancienne mairie et de l'office de la salle des fêtes.

Bardage local jeunes : prévoir un chantier participatif.

Commission animation

Noël des enfants : relativement peu d'inscrits pour les 2 sessions du spectacle du 17/12.

Heure civique : peu de succès. Actuellement : une personne a répondu pour un déménagement.

Mobilité

Réunir rapidement la commission en prévision du budget 2024.

Informations et questions diverses

Eclairage public

Prévoir la mise en place de candélabres photovoltaïques pour le multiservices et le restaurant.
Prévoir éclairage au niveau du parking à côté du terrain de tennis.

Terrain de tennis

Devis pour la réfection du grillage reçu.

Vidéoprotection

Prévoir des caméras supplémentaires pour les vestiaires et le local jeunes.

Accélération énergies renouvelables

Carte à compléter. Voir pour l'organisation d'une réunion publique. Attente d'une réunion à la Communauté des Communes.

Déchetterie

Projet de création d'une déchetterie (suppression de celles du Thou et d'Aigrefeuille). Obligation sinon montant de la taxe générale sur les activités polluantes s'élèvera à 180€ par habitants.
Lieu éventuel d'implantation : terrain à la sortie du hameau de Puydrouard sur la RD 939.

Triathlon

Passage sur la commune le 26 mai 2024 entre 9h et 12h.
Besoin de personnes pour assurer la sécurité ; fournir des barrières.
Les trous sur la voirie seront bouchés par l'organisateur.

Projet de cabinet dentaire

Les porteurs de projet se sont rendus sur site avec leur architecte. La surface de plancher a été revue à la baisse. Emplacement à définir. A suivre.

Projet photovoltaïque

La déclaration préalable est acceptée.
Début des travaux : janvier 2024.

Fin de réunion 22h00

Le Maire
Christian BRUNIER



Le secrétaire de séance
Jean-Pierre RENAUD

